

Communiqué du commissaire du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

De nouvelles annonces de créances de la part des pilotes Swissair compromettent les concordats

Küsnacht-Zurich, le 13 septembre 2002. Par lettre du 6 septembre 2002 au commissaire du groupe Swissair, Karl Wüthrich, du cabinet Wenger Plattner, le représentant légal des pilotes Swissair a annoncé, pour les quelque 1100 pilotes, des créances privilégiées supplémentaires d'un montant global d'environ CHF 1,35 milliard auprès de chacune des sociétés SAirGroup, SAirLines et Flightlease AG. Antérieurement, les pilotes avaient déjà présenté ces mêmes créances à leur employeur, la société Swissair Schweizerische Luftverkehr AG. Les pilotes font ainsi valoir auprès de chacune des quatre sociétés en sursis concordataire des créances de salaire pour une période de cinq ans et un salaire annuel supplémentaire à titre d'indemnité, ainsi que des créances relatives aux allocations pour enfants, aux cotisations d'assurances sociales et aux pertes subies en leur qualité d'actionnaire, sans prendre en compte le salaire qu'ils continuent de percevoir dans le cadre de leur emploi chez Swiss. Si ces créances supplémentaires devaient être admises, les actifs de SAirLines et de Flightlease AG ne couvriraient pas les créances privilégiées et il ne saurait donc être question de concordat pour ces deux sociétés. En ce qui concerne SAirGroup, la couverture serait difficilement assurée par les actifs disponibles, ce qui compromettrait à tout le moins la possibilité de concordat.

Ces annonces de créances supplémentaires feront elles aussi l'objet des pourparlers prévus entre le commissaire et les représentants des pilotes.

Pour de plus amples renseignements

- Site Web du commissaire: www.sachwalter-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88